



Conseil économique et social

Distr. générale
16 décembre 2008
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarantième session

24-27 février 2009

Point 4 f) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour information

Renforcement des capacités en matière de statistiques

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, qui a été établi conformément à ce qu'avait demandé la Commission de statistique à sa trente-neuvième session**, offre une vue d'ensemble du travail que la Division de statistique de l'ONU a effectué pour aider les pays à se doter de capacités en matière de statistiques ou à renforcer celles dont ils disposaient déjà. On y trouve en particulier une description du programme général de la Division, qui se découpe en trois domaines thématiques, et des mesures qui ont été prises pour renforcer les capacités se rattachant aux indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement. Le rapport renseigne également sur les activités menées au titre du programme ordinaire de coopération technique ou au moyen de fonds alloués par des donateurs en vue d'exécuter le programme dans chaque domaine. Enfin, il décrit les progrès accomplis s'agissant de coordonner le renforcement des capacités en matière de statistiques entre les organismes régionaux et internationaux. La Commission voudra peut-être prendre note du rapport.

* E/CN.3/2009/1.

** Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2008, Supplément n° 4 (E/2008/24)*, chap. A.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Stratégie suivie pour renforcer les capacités en matière de statistiques	3
III. Programmes mis en œuvre entre 2006 et 2008 et futurs programmes	6
A. Systèmes nationaux de statistique	6
B. Recensement de la population et statistiques sociales	7
C. Comptabilité nationale, statistiques économiques, statistiques de l'environnement et cadres de comptabilité économique et environnementale	8
D. Indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement	9
IV. Coordination du renforcement des capacités en matière de statistiques	9
V. Conclusion	10

I. Introduction

1. Le 24 juillet 2006, le Conseil économique et social a adopté la résolution 2006/6 dans laquelle il a explicitement demandé aux États Membres de redoubler d'efforts pour renforcer leurs capacités statistiques nationales afin d'être en mesure d'établir des statistiques et des indicateurs fiables et actuels pour assurer le suivi des politiques et des stratégies nationales de développement et du respect des engagements et de la réalisation de tous les objectifs de développement aux niveaux national, régional et international. Dans la même résolution, le Conseil a invité le système des Nations Unies, y compris la Division de statistique de l'ONU, les commissions régionales et les organismes internationaux concernés à aider les pays, en particulier ceux en développement, à développer et renforcer leurs capacités statistiques nationales.

2. Un premier rapport sur l'exécution du programme établi par la Division de statistique pour renforcer les capacités statistiques nationales (E/CN.3/2007/14) a été soumis pour examen à la Commission de statistique à sa trente-huitième session, en 2007. Il offrait une vue d'ensemble du travail mené par la Division en 2006, tout particulièrement des mesures prises eu égard aux indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement. La Commission a fait siennes les recommandations concernant les mesures envisagées et souligné que les activités que menaient les organismes internationaux dans les pays pour y renforcer les capacités devaient reposer sur la demande plutôt que sur l'offre, et que toute assistance devait, à long terme, viser à rendre les pays plus à même de produire durablement les données requises, et non se limiter à rechercher au cas par cas des solutions à court terme¹.

3. Le présent rapport expose la stratégie que la Division de statistique a suivie et les activités qu'elle a menées pour renforcer les capacités, et la façon dont ces activités ont été coordonnées par les différents organismes internationaux concernés. On y trouve en particulier une description des trois domaines thématiques du programme de travail et des mesures prises pour renforcer les capacités s'agissant des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, un examen des activités que la Division a menées entre 2006 et 2008 pour renforcer les capacités et une esquisse des progrès accomplis dans le domaine de la coordination à la faveur des réunions du Comité de coordination des activités de statistique.

II. Stratégie suivie pour renforcer les capacités en matière de statistiques

4. Le programme de renforcement des capacités prévoit l'offre de services consultatifs, l'organisation d'ateliers et de voyages d'études, la mise à disposition d'un ensemble d'outils statistiques dans trois domaines thématiques et la réalisation d'activités se rattachant aux indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement. Les domaines thématiques sont les suivants : a) systèmes nationaux de statistique; b) recensement de la population et statistiques sociales; et c) comptabilité nationale, statistiques économiques de base, statistiques de l'environnement et cadres de comptabilité économique et environnementale.

¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2007, Supplément n° 4* (E/2007/24), chap. I, sect. B, décision 38/111, par. a) et d).

5. Le premier domaine englobe les activités directement liées à l'organisation des systèmes nationaux de statistique, comme l'amélioration des mécanismes institutionnels, des cadres juridiques, du mode d'organisation et de la gestion des ressources humaines et la mise au point d'un programme de collecte et de diffusion de données plus performant.

6. Dans le domaine du recensement de la population et des statistiques sociales, la Division doit avant tout aider les États membres à mettre en œuvre le cycle de 2010 du Programme mondial de recensements de la population et des logements, ce qui doit être fait entre 2005 et 2014. À cette fin, elle offrira des services consultatifs aux pays, sous-régions et régions, aidera les pays à élaborer les descriptifs de projet, et mettra au point et actualisera le matériel de formation nécessaire. Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, elle prévoit de fournir une assistance technique, en particulier aux pays en développement qui doivent recenser leur population.

7. La Division contribue également à l'établissement de statistiques ventilées par sexe en aidant les pays en développement à veiller à ce que la problématique hommes-femmes soit prise en compte dans les systèmes nationaux de collecte de statistiques en général et lors de la mesure des activités du secteur informel et de la violence à l'égard des femmes en particulier. Le programme met en évidence toute l'importance que revêtent ces statistiques vis-à-vis du suivi des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs et des cibles arrêtés en matière d'équité du traitement des deux sexes, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

8. Pour ce qui est de la comptabilité nationale, des statistiques économiques de base, des statistiques de l'environnement et des cadres de comptabilité économique et environnementale, les priorités sont les suivantes : a) mettre en œuvre le Système de comptabilité nationale de 2008 (SCN 2008); b) donner suite aux recommandations révisées dans les domaines relevant des statistiques économiques de base, comme les statistiques de l'industrie, du commerce international, de la distribution et du tourisme; et c) mettre en œuvre le Système de comptabilité économique et environnementale.

9. La Commission de statistique ayant demandé que le SCN 2008 soit mis en œuvre, la Division, en coopération avec l'Office statistique des Communautés européennes, a organisé à Luxembourg, en mai 2008, une conférence sur la divulgation des standards nationaux et la coordination dans le domaine de la comptabilité nationale, pour une croissance durable et le développement, qui a donné lieu à l'adoption des recommandations de Luxembourg sur la mise en œuvre et la divulgation globales du Système de la comptabilité nationale. Ces recommandations visent à faciliter la mise en œuvre du SCN 2008 et l'établissement de statistiques économiques de base dans les pays en développement, tout en garantissant la viabilité et l'efficacité des mesures prises aux échelons national, régional et international, ainsi qu'à améliorer durablement au niveau des pays la qualité, la production et la diffusion de la comptabilité nationale et des statistiques de base connexes.

10. La Division de statistique ne ménagera aucun effort pour aider les pays en développement, et elle leur dispensera à cette fin une formation visant à renforcer leurs capacités dans les domaines de la comptabilité nationale, des statistiques de l'industrie, de la distribution et du commerce international, des classifications économiques internationales, des statistiques du tourisme, de l'énergie et de l'environnement, et de la comptabilité économique et environnementale. Afin

d'appuyer le transfert de connaissances, elle élaborera des directives qui seront disponibles sur supports papier et électronique, et continuera d'étoffer les ressources en ligne se rapportant aux statistiques économiques.

11. À la faveur de son programme ordinaire et des projets financés par des donateurs, la Division de statistique continuera d'organiser des stages de formation visant à renforcer les capacités des pays en développement dans les domaines des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et du suivi de ces objectifs. Comme le Conseil économique et social l'a souligné dans sa résolution 2006/6, les efforts déployés en vue de renforcer les capacités visent à améliorer la portée et la transparence de tous les indicateurs et l'établissement de rapports sur ces indicateurs afin de développer la base de données sur tous les objectifs du Millénaire pour le développement (voir aussi E/CN.3/2009/16).

12. Pour garantir la bonne exécution du programme de renforcement des capacités dans sa version étoffée, la Division de statistique a doté en 2008 le bureau de son Directeur d'une section chargée du renforcement des capacités. Celle-ci se concerte avec les donateurs d'une part et facilite la communication entre les pays, les fonctionnaires des services organiques de la Division et les partenaires régionaux ou internationaux d'autre part, dans le but de parvenir à adapter l'assistance technique aux besoins des différents pays et à la viabiliser. Elle coordonne en outre les volets organisationnel et administratif de toutes les activités de la Division.

13. La Division de statistique continue également de forger des partenariats stratégiques à différents niveaux et exploite les points forts et les capacités des commissions régionales, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Organisation internationale du Travail, de l'Organisation mondiale du tourisme, de l'Organisation mondiale de la Santé, de la Banque mondiale, de la Banque asiatique de développement, de la Banque africaine de développement et d'autres institutions sous-régionales, régionales et internationales, ainsi que les synergies qui existent entre eux.

14. Quel que soit le programme, l'assistance technique est toujours apportée plus ou moins de la même façon, à savoir à la faveur : a) de services consultatifs fournis par des experts techniques qualifiés, internes ou venant de l'extérieur, qui répondent à des besoins spécifiques d'ordre technique; b) d'ateliers de formation organisés à l'échelle nationale, régionale ou interrégionale pour rendre le transfert de connaissances plus efficace; et c) des liens plus étroits établis entre les pays en développement grâce à l'échange de pratiques optimales dans le cadre de voyages d'étude et de bourses de perfectionnement.

15. La Division, qui s'efforce de faire fond sur le travail des centres nationaux de formation statistique, a entrepris de réunir ces centres au sein d'un réseau mondial et de contribuer à la mise sur pied de centres d'excellence sous-régionaux. Dans un premier temps, elle a enquêté auprès des bureaux nationaux de statistique de par le monde pour obtenir des renseignements sur leurs programmes de formation nationaux et déterminer dans quelle mesure ils pourraient assurer la formation de ressortissants d'autres pays de leur sous-région. Quarante-deux pays ont répondu à l'enquête, ce qui a permis d'établir que les capacités nécessaires existent bel et bien et que le type de réseau qu'il est envisagé de créer suscite beaucoup d'intérêt. La Division analysera plus en détail les résultats obtenus et tiendra la Commission informée de l'état d'avancement de cette initiative.

III. Programmes mis en œuvre entre 2006 et 2008 et futurs programmes

16. Entre 2006 et 2008, la Division de statistique a organisé 100 ateliers, séminaires et conférences, à l'occasion desquels environ 5 800 experts nationaux de 176 régions ou pays distincts ont bénéficié d'une formation. De plus, elle a délivré de nombreuses bourses de perfectionnement et organisé des voyages d'étude, ce qui a permis à 510 experts nationaux d'acquérir connaissances et expérience. En outre, environ 145 services consultatifs ont été fournis à des pays par les experts de la Division (conseillers interrégionaux et personnel permanent), des conseillers techniques d'organisations partenaires et des consultants, notamment à la faveur de missions menées dans les domaines du traitement des données statistiques, de la comptabilité économique et environnementale et de la planification et de la gestion des recensements de la population et des logements. On trouvera ci-après une description des points importants des principaux programmes.

17. La Division de statistique dispose d'un système d'évaluation approfondi, qui lui permet de recueillir l'opinion des participants à brève et à plus longue échéance (c'est-à-dire à la fin de l'atelier concerné, puis quatre mois plus tard). Les observations transmises à la Division ces trois dernières années ont toujours été positives. Dans leur grande majorité, les participants ont déclaré avoir appris à produire des données (85 %), à les analyser (70 %) et à les diffuser (75 %). Les enquêtes de suivi menées pour mesurer les effets à long terme ont révélé que plus de 80 % des participants s'étaient servis dans leur travail de tous les jours des documents qui leur avaient été remis lors de la formation. Il est encourageant de constater qu'ils ont en outre déclaré à plus de 60 % avoir été en mesure de suivre les recommandations qui leur avaient été faites ou de former leurs collaborateurs par la suite. L'effet multiplicateur des activités de formation est particulièrement important pour que l'on parvienne à viabiliser les capacités en matière de statistiques. L'évaluation des missions consultatives a révélé que les pays avaient jugé celles-ci excellentes ou satisfaisantes et estimaient que leurs bureaux avaient acquis à ces occasions de nouvelles connaissances dans le domaine statistique. En outre, d'après l'enquête de suivi, la plupart des pays avaient donné suite aux recommandations des conseillers. On trouvera ci-après certains points importants concernant les mesures prises dans les différents domaines.

A. Systèmes nationaux de statistique

18. Entre 2006 et 2008, dans le but de renforcer les systèmes nationaux de statistique, la Division de statistique a organisé des ateliers, fourni des services consultatifs et appuyé l'octroi de bourses de perfectionnement. Le cycle de 2010 du recensement de la population, le suivi des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et la mise en œuvre du SCN 2008 vont tous nécessiter que d'importantes ressources soient dégagées au cours des prochaines années, et il faudra donc que les systèmes nationaux de statistique soient administrés de manière optimale. Dans cette optique, les ateliers que la Division organise et les services consultatifs qu'elle fournit en vue de renforcer les capacités viseront à améliorer la structure organisationnelle des systèmes nationaux de statistique et la gestion des ressources humaines ainsi qu'à mettre en place un système efficace de diffusion des données. En juillet 2006, avec l'appui de bureaux de statistique du monde entier, la Division a lancé un site Web consacré à la mise au point des

systèmes nationaux de statistique, qui sert de centre de documentation sur les statistiques officielles. Cela illustre combien la Division est déterminée à faciliter la mise en commun des enseignements tirés de l'expérience et des pratiques optimales en matière de gestion et de mise au point de systèmes nationaux de statistique.

19. Un projet relevant du Compte pour le développement a été lancé pour les pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA), et à la fin de l'année 2008, il avait été exécuté à environ 60 %. Les activités menées comprenaient des ateliers sur l'organisation des systèmes nationaux de statistique, les statistiques de l'énergie, la problématique hommes-femmes et l'emploi, les statistiques se rattachant aux objectifs du Millénaire pour le développement et les statistiques de l'état civil et l'enregistrement des faits d'état civil. Trois autres ateliers de formation sont prévus en 2009. Ce projet vise aussi à renforcer le réseau informatique des pays membres de la CDAA. À cette fin, le site Web du secrétariat de la Communauté est en train d'être modernisé et actualisé, ce qui permettra que l'information soit diffusée plus efficacement à l'échelon local, et certains des logiciels de statistiques utilisés par les bureaux nationaux sont en train d'être mis à jour.

20. Un autre projet relevant du Compte pour le développement concerne les pays d'Asie du Sud et il a débuté en juillet 2008 par la tenue d'un atelier sur l'organisation des systèmes nationaux de statistique et les relations entre usagers et producteurs. Ce projet vise à renforcer la capacité des pays et des institutions régionales concernées de produire et d'analyser régulièrement les statistiques-repères nécessaires à la planification du développement national et au suivi des objectifs du Millénaire pour le développement. Des ateliers consacrés à la comptabilité nationale et à l'utilisation de l'informatique seront organisés pendant le premier semestre de 2009. Les deux autres projets relevant du Compte pour le développement, qui sont consacrés aux réseaux africains de connaissances statistiques et aux pays à faible revenu d'Asie du Sud-Est, prévoient notamment la réalisation de certaines activités en 2009, ce qui nécessite l'aval des comités directeurs respectifs.

B. Recensement de la population et statistiques sociales

21. Ce programme a été établi en 2005 pour appuyer le cycle de recensements de la population de 2010, et il se poursuivra au moins jusqu'à la fin de l'année 2010. En fonction des années, son axe principal varie légèrement. Ainsi, en 2006, il s'agissait d'achever la deuxième révision des *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat*². Conformément aux objectifs du programme, les pays en développement ont été vivement encouragés à participer à ce travail, afin que la révision tienne compte de différents points de vue, de pays tant développés qu'en développement. La Commission de statistique a adopté les principes et recommandations révisés à sa trente-huitième session, en 2007³, et elle a invité toutes les autorités nationales de statistique à veiller à ce qu'ils soient appliqués dans leur intégralité. La Division a ensuite entrepris

² *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat*, 2^e rév., Études statistiques, n° 67/Rev.2 (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.07.XVII.8, en anglais seulement).

³ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2007, Supplément n° 4 (E/2007/24)*, chap. I, sect. B, décision 38/102, par. a).

d'élaborer un additif pour les pays d'Afrique, tenant compte des questions relatives à l'harmonisation et des problèmes propres à la région, initiative qu'a faite sienne le deuxième Symposium sur le développement de la statistique en Afrique, qui a eu lieu à Kigali en 2007.

22. Cela fait longtemps que l'on s'efforce de procéder régulièrement au suivi des différentes étapes du recensement, afin de veiller à élaborer ou actualiser de manière rationnelle des directives et des pratiques optimales. C'est ainsi qu'un centre de documentation en ligne concernant le recensement mondial de la population en 2010 a été créé, afin que les agents recenseurs puissent bénéficier directement d'une assistance technique et méthodologique. Ce centre est principalement chargé de communiquer des informations et des nouvelles sur la mise en œuvre du recensement dans le monde et de centraliser les connaissances et la documentation technique et méthodologique, afin qu'elles puissent être aisément exploitées par les utilisateurs.

23. En 2007, le thème retenu était la cartographie des recensements et l'utilisation de nouvelles technologies telles que le système d'information géographique (SIG) et le système de positionnement universel (GPS). Il est primordial que ces nouvelles techniques soient utilisées pour que l'on parvienne à établir des cartes des recensements qui soient utiles et à diffuser et analyser les données recueillies, en particulier en cas de situation d'urgence ou lorsqu'il faut répondre aux besoins en matière de gestion des catastrophes. En 2008, le programme était principalement axé sur le traitement des données issues des recensements (saisie et vérification), en particulier l'utilisation des technologies optiques aux fins de la saisie de données. En 2007-2008, conformément aux objectifs arrêtés, 11 ateliers de formation régionaux ont été organisés sur les normes internationales en matière de recensement, l'amélioration de la qualité des recensements, la saisie et la vérification des données issues de recensements et la formation à l'utilisation des techniques modernes de géographie du recensement, notamment. Environ 450 participants de plus de 100 pays ont été formés.

24. En décembre 2007, à Rome, la Division a coorganisé le Forum mondial sur les statistiques sexospécifiques, première d'une série de rencontres internationales consacrées aux statistiques ventilées par sexe qui seront désormais organisées chaque année dans le but de promouvoir auprès des décideurs et d'autres parties prenantes l'établissement de statistiques de qualité. Ce forum visait principalement à mettre en place une nouvelle tribune permettant à tous les partenaires d'œuvrer ensemble, à l'échelle mondiale, à l'établissement de statistiques ventilées par sexe, à examiner la situation sur les plans technique et méthodologique et à lancer officiellement le Programme mondial de statistiques ventilées par sexe.

C. Comptabilité nationale, statistiques économiques, statistiques de l'environnement et cadres de comptabilité économique et environnementale

25. Conformément à ce qui avait été décidé au moment de l'élaboration des recommandations de Luxembourg, davantage d'activités visant à renforcer les capacités aux fins de la mise en œuvre du SCN 2008 seront vraisemblablement menées en 2009. Par ailleurs, entre 2006 et 2008, la Division a organisé de nombreux ateliers, fourni des services consultatifs et délivré des bourses de perfectionnement pour favoriser le transfert de connaissances et améliorer le respect des normes internationales dans divers domaines des statistiques économiques de

base, en particulier les classifications économiques internationales et les statistiques de l'industrie, de la production manufacturière, du commerce international et de la distribution. Elle s'est aussi attachée à renforcer les capacités dans les domaines des statistiques de l'environnement et de l'énergie. Toutes ces activités ont été financées au titre de son programme ordinaire de coopération technique ou de projets relevant du compte pour le développement.

26. Aux fins de la mise en œuvre du Système de comptabilité économique et environnementale, un conseiller interrégional a effectué en 2007 et 2008 neuf missions dans des pays, au cours desquelles il a notamment donné des conseils sur la comptabilité de l'eau. Ce conseiller est généralement chargé de fournir des services consultatifs aux pays, aux sous-régions et aux régions, d'aider les pays à établir leurs descriptifs de projet et d'élaborer et de mettre à jour le matériel de formation utilisé dans le domaine de la comptabilité économique et environnementale. Un conseiller interrégional restera en principe en poste jusqu'en 2011.

D. Indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement

27. La Division de statistique s'efforce de promouvoir l'amélioration de la collecte, de la disponibilité et de la diffusion de données aux fins du suivi des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement aux échelons national et international. C'est pour cette raison qu'elle est devenue l'agent d'exécution d'un programme pluriannuel financé par les donateurs, qui a été lancé en 2008. La phase pilote consistait à collecter puis à évaluer des indicateurs nationaux relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement dans cinq pays pilotes (Bolivie, Cambodge, Libéria, Maroc et République-Unie de Tanzanie). Ce projet permettra d'établir un prototype de portail de données sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui donnera accès à des données nationales et internationales sur ces objectifs et à des considérations générales, dans le but d'aider les utilisateurs à comprendre l'importance de ces données et les écarts susceptibles d'exister entre elles. Ces statistiques seront complétées par des données, notamment d'expérience, concernant d'autres pays, recueillies à l'occasion d'ateliers régionaux et de missions sur le terrain. Une fois que ces activités pilotes auront été menées à bien, on établira une proposition concernant la mise au point et l'exploitation du système, prévues pour le second semestre de 2009.

IV. Coordination du renforcement des capacités en matière de statistiques

28. Conformément à la mission que lui a confiée la Commission de statistique, la Division de statistique contribue à coordonner, au niveau des donateurs, les activités concernant les capacités en matière de statistiques. À l'échelle des pays, ces activités devraient reposer sur la demande plutôt que sur l'offre et, à long terme, viser à renforcer durablement les capacités. Le Comité de coordination des activités de statistiques a pris des mesures dans ce sens.

29. Le Comité a ainsi constitué quatre équipes spéciales chargées d'examiner les questions de coordination et de formuler des recommandations pour les futurs travaux concernant : a) les mécanismes de remontée de l'information relatifs aux

activités visant à renforcer les capacités en matière de statistiques; b) le renforcement des capacités à la faveur de stages de formation régionaux organisés à l'intention des statisticiens nationaux (et des centres de formation régionaux); c) l'examen des modalités de coordination des programmes de coopération technique à l'échelon sous-régional; et d) l'évaluation de l'efficacité des activités visant à renforcer les capacités en Afrique. À sa douzième session, qui s'est déroulée à Tunis en septembre 2008, le Comité a examiné le travail mené par toutes les équipes spéciales, et la Division de statistique lui a présenté un rapport dans lequel elle avait notamment répertorié les centres de formation régionaux (pour de plus amples renseignements, voir E/CN.3/2009/21).

V. Conclusion

30. Au cours des trois dernières années, la Division de statistique est parvenue à sensiblement accroître l'ampleur de son programme de renforcement des capacités en matière de statistiques, conformément à ce que lui avait demandé le Conseil économique et social dans sa résolution 2006/6 et aux recommandations de la Commission de statistique. Elle continuera d'améliorer et d'étendre ce programme et rendra compte à ce sujet à la Commission à la fin de l'exercice biennal 2008-2009. La Commission voudra peut-être prendre note du présent rapport.